

*Centre de Formation*

**Durée**

1.00 jour(s)

7:00 heures

**Public**

Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux) Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Différencier les évolutions de la réforme
- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Estimer les risques encourus
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences

**Programme**

- Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public :
  - Présentation de la réforme anti endommagement
  - Le rôle du maître d'ouvrage
  - Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Principes et points importants de la réforme (anti-endommagement) :
  - Les principes de l'évolution réglementaire
  - Les ressources documentaires sur la réforme
  - Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
  - Le guichet unique : utilisation directe
  - La terminologie utilisée à travers la réforme
  - La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
  - La particularité des travaux à proximité des réseaux électriques
  - Le formulaire commun DT-DICT
  - Le récépissé commun et les délais à respecter
  - La déclaration conjointe DT DICT
  - Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
  - Le constat contradictoire.
- Le guide technique de la réforme
  - Le marquage-piquetage
  - Les opérations de localisation
  - Les investigations complémentaires.

**Méthodes et supports**

- Formation en salle (exposés, questions et exercices) et conduite sur le type d'engin concerné
- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM établi par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

**Prérequis**

Maîtrise de la langue d'enseignement : français lu, écrit et parlé

#### **Modalités d'évaluation**

- Examen final réalisé sur plateforme informatique
- Un QCM comprenant un nombre de questions tirées aléatoirement de 40 questions.

#### **Critères de réussite**

Un score minimal de 60% de bonnes réponse est requis pour valider le test.